

**CONSEIL
MUNICIPAL**

PROCÈS VERBAL

de la séance du

JEUDI 4 OCTOBRE 2018

à 18 H 30

au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 4 octobre 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

AFFICHAGE INTÉRIEUR

Séance ouverte sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Maire, en présence des Conseillers Municipaux :

Mesdames et Messieurs NARDIN, DEL GÉNINI, GRASSER, DEAU, ANDRÈS, JEANDEL-JEANPIERRE, CRAVOISY, SERIEYS, PETIT, VALENTIN, CANTERI, MORETTON, CROISILLE, EYMANN, PICARD, NOEL, THIÉBAUT, JOURDAIN, FRANÇOIS, BRAUN, VIRY, COURTOIS, MULLER, LABAT, DENNINGER-ARNOUX, BEN OMRANE, RAFIKI, SCAGLIANI, PONS, MOINAUX, ABEL, BINAMÉ, ROBINOT, LEROY, LACOUR.

EXCUSÉS :

Mme ADAM
Mme DUMONTIER
M LIENARD

Mme DENNINGER-ARNOUX (sortie point 6/1)

Pouvoir à Mme DEAU
Pouvoir à M NARDIN
Pouvoir à M ANDRES
Pouvoir à Mme DEL GÉNINI

ABSENT :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

➤ Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Bon pour affichage **le 8 novembre 2018**

Le Maire,



Michel HEINRICH

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

Fixant le prix de vente de crayons pour l'action pédagogique « Les rencontres de l'image – spécial ados » destinés à la promotion du Musée de l'Image d'Épinal.

Prévoyant la mise en place d'un échelonnement pour le paiement d'abonnements annuels pour l'accès au Golf municipal.

Fixant les différents tarifs relatifs aux charges de fonctionnement liées à l'occupation du Marché Couvert, pour l'année 2018.

Fixant les différents forfaits et prix unitaires des charges locatives des logements communaux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Fixant les différents tarifs correspondant aux accueils et déplacements des villes jumelles dans le cadre des relations internationales pour l'année 2018.

⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :

Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, pour la conclusion de différents contrats relatifs à la souscription d'emprunts, à la renégociation d'emprunts et au renouvellement d'une ligne de trésorerie.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

Avec la Société ELLIVA, pour des investigations complémentaires sur des réseaux enterrés sensibles et non sensibles.

Avec la Société TAVU PUBLICITE, pour un avenant au marché des travaux de signalétique dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité des Établissements Recevant du Public.

Avec la Société SUEZ Eau France, pour des travaux de réhabilitation d'ouvrages de captages d'eau potable.

Avec la Société DEKLIC GRAPHIQUE, pour des travaux d'impression de la plaquette de présentation des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM).

Avec la Société S.F.E., pour l'achat de chariots de tri.

Avec la Société COLAS EST, pour la fourniture de matériaux d'enrobés à froid.

Avec la Société PRET A PARTIR, pour la fourniture de titres de transport et de prestations associées, dans le cadre des relations internationales.

Avec les Sociétés TISSERANT et DANIEL SOUPE, pour l'achat d'arbres et de plantes vivaces pour divers aménagements.

Avec la centrale d'achat UGAP, pour la fourniture d'un aspirateur de déchets urbains.

Avec la Société AB SECURITE, pour un avenant au marché de vérification et maintenance des équipements de système de sécurité et d'incendie.

Avec la Société QCS SERVICES, pour l'élaboration et la fourniture des registres publics d'accessibilité.

Avec la Société GERALDINE ROUSSELLE ENERGIE ENVIRONNEMENT, pour la désignation d'un conseiller Cit'énergie.

Avec la Société E.T.I, pour la réalisation d'un diagnostic amiante de l'ancien foyer étudiant, sis 20-22 quai des bons enfants.

Avec la Société ALIVE EVENTS, pour la sonorisation et l'éclairage des spectacles vivants.

Avec la Société THIERRY BIASUTTO PYROTECHNIE, dans le cadre des festivités du 13 juillet 2018.

Avec la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST, pour un avenant au marché de travaux de voirie, rue Entre-les-deux-portes.

Avec les librairies AU MOULIN DES LETTRES, QUAI DES MOTS et CONCORDE, pour la fourniture de livres destinés aux écoles spinaliennes.

Avec la Société TRB TRAPDID-BIGONI, pour un avenant au marché de travaux de requalification de voirie et du réseau d'assainissement, rue du Clair Matin.

Avec la Société PARMENTIER FRERES, pour des travaux forestiers sur des parcelles en forêt communale.

Avec les Sociétés SOCOSPRINT et DEKLIC GRAPHIQUE pour différents travaux d'impression.

Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, au titre de sa compétence centrale d'achat dans le cadre des marchés formalisés suivants :

Avec la Société EUROVIA ALSACE-LORRAINE, pour des travaux d'entretien et de maintenance de voirie.

Avec les Sociétés SUEZ SERVICES France, PEDUZZI BATIMENT et avec le groupement SUEZ EAU FRANCE, pour la reconversion de la station et l'étanchéité des réservoirs de la Station de la Vierge.

Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, pour une prestation de nettoyage régulier des locaux de l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL).

Avec la Société DURANTON CONSULTANTS, pour un accompagnement au titre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) au sein de la ville d'Épinal.

Avec la Société APAVE ALSACIENNE, pour la réalisation de vérifications périodiques dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Avec la Société RAY, pour le renouvellement des réseaux humides de la rue de Laufromont.

Avec l'entreprise SOVODEB, pour le traitement de déchets, fixant les tarifs en fonction des prestations réalisées.

Avec les Sociétés NG DEMOLITION/NUWA ENVIRONNEMENT, ARCHES DEMOLITION, COMPAGNIE DES GARAGES, BATI PLUS, COUVRETANCHE, M.C.V, GONSOLIN, MENUISERIE JOLY, BRICE, VILLELEC, JEAN GERARD, ROUSSEL PATRICK, CARRELAGE ET DECO et PEINTURE REUNIES pour la restructuration du groupe scolaire Paul-Emile VICTOR.

Avec la Société PIERRE LOCATION, pour la location de matériel à destination des espaces verts.

Avec la Société TL SYSTEMES, pour la fourniture de matériel de téléphonie.

Avec la Société FMT DIVOUX, pour la fourniture et la réalisation de câblages informatiques.

Avec la Société ALS DUBOIS, pour des travaux de création d'une rampe d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Avec la Société TRB TRAPDID BIGONI, pour des travaux de requalification de la rue Bel air.

Avec la Société MATHIEU, pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie.

Avec la Société ANNE SAMSON COMMUNICATION, pour l'accompagnement du Musée de l'Image d'Épinal, dans sa stratégie de communication institutionnelle et événementielle, au titre de l'année 2018.

Avec la Société RAY, pour des travaux d'aménagement dans les cimetières d'Épinal.

Avec la Société RAY, pour la création d'une conduite d'eau potable dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, Faubourg de Poissompré.

Avec les Sociétés RAY et PEDDUZZI VRD, pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement rue Dom Pothier, rue Ferdinand Brunot et rue Lieutenant Leonard.

Avec la Société DEVERS, pour des travaux de sécurisation de la Carrière Collot.

Avec la Société ESPELIA, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Numérique de la Ville d'Épinal.

⇒ **A l'établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :**

Au profit Madame Christelle CORVISART, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3, sis 2 avenue Victor Hugo.

Au profit l'Association Lydie-Académie Danse d'Épinal, pour la mise à disposition d'un local, sis à la « Maison des Associations ».

Au profit de Madame Véronique WILHELM, pour la location d'un appartement de type F4, sis 2 avenue Victor Hugo.

⇒ **A l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10°) :**

Au profit de Monsieur Sébastien BAILLET, pour la vente d'une moto de marque YAMAHA, type 125 SR.

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

Avec les Cabinets GASSMANN, PEPE, GILLES et la SCP SYNERGIE AVOCATS pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'une affaire Épinal/C SAHROUI MAAMAR.

Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de la procédure de mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.

Avec la SCP SYNERGIE AVOCATS, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Épinal/ Harmonie et de consultations dans le cadre d'un pourvoi en cassation.

Avec Monsieur CHARDOT OLIVIER GEOMETRE EXPERT, pour le règlement d'honoraires dans le cadre du bornage d'un terrain, sis rue Alfred de Vigny.

Avec la Société BARADUC DUHAMEL RAMEIX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'un pourvoi en cassation.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15°) :**

Pour l'acquisition d'une partie d'un immeuble implantée sur la parcelle cadastrée AB 776 sis au 23 rue de la Maix.

Pour l'acquisition d'une copropriété implantée sur la parcelle cadastrée AB 947 sis au 3 rue de Hamelant.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

Auprès du Conseil Départemental des Vosges, au titre du Guide des Aides Départementales pour le projet de création d'une aire de fitness.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

Rapport de Mme SERIEYS

2/0 – Motion de soutien

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur une motion de soutien en faveur de la mobilisation générale pour le sport français.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport M. MORETTON

2/1 – Contrat de Ville 2015-2020

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver le bilan à mi-parcours du Contrat-Ville, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport M. NARDIN

2/2 – Marché de suivi animation OPAH-RU

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la société « Villes Vivantes », le marché relatif à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports M. HEINRICH

2/3 – Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du stationnement payant

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver l'avenant n° 9 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK relatif à la création d'un nouvel abonnement résident, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/4 – Demande de subvention

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018 auprès de la Préfecture des Vosges et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

Rapports M. CRAVOISY

3/1 – Budget Supplémentaire 2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver le Budget Supplémentaire 2018 consistant en l'ajustement des crédits, l'intégration d'opérations nouvelles sur les différents budgets de la Ville et la prise en compte du Compte Administratif 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/2 – Extinctions de créances

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour admettre, suite aux différents états établis par le Trésor Public, des créances définitivement éteintes du fait de situations de surendettement de personnes physiques et de liquidations concernant des personnes morales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/3 – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver l'admission en non-valeur sur des restes à recouvrer qui seront définitivement non-encaissés après épuisement de tous les recours possibles de la Trésorerie Municipale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports M. CRAVOISY

3/4 - Subventions d'accompagnement au Centre des Congrès

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès dans le cadre des journées de location réservées par la ville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

4/1 – Procédure interne de commande publique

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver le retrait de la délibération du 6 mai 2010 fixant la procédure interne de commande publique, du fait de l'application de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4/2 – Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société COFELY, l'avenant N°5 relatif au prix du gaz P1.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4/3 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux de voirie

Le Conseil Municipal s'est prononcé à approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal, relative à des travaux de voirie, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

Rapport M. EYMANN

5/1 – Ouvertures dominicales

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour émettre un avis sur les possibilités d'ouvertures dominicales par les commerçants en application de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports M. VALENTIN

5/2 – Cession

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver la cession de la parcelle forestière cadastrée CM7 Lieu-dit « Dessus Le Bois Pernot » au profit de Monsieur Patrice MATHIEU, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/3 – Acquisition

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver l'acquisition de la parcelle forestière cadastrée CV65 Lieu-dit « La Brochette » appartenant aux Consorts SOUVAY-TESTEVIDE, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/4 – Constitution d'une servitude de réseaux

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver l'avenant n°2 à la convention de constitution d'une servitude de réseaux en forêt communale d'Épinal au profit de la société RTE relatif aux modalités de révision de la redevance, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport M. Valentin

5/5 – Baux de chasse

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver l'avenant n°1 aux différents baux de chasse en forêt communale relatif à la révision de la redevance des loyers, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

Rapport Mme SERIEYS

6/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives spinaliennes

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- pour les Macadam Cow Boys
- pour le CAM Épinal Volley-Ball
- pour le Tennis Club spinalien
- pour le Moto Club spinalien
- pour le Club de Pétanque d'Épinal
- pour les Woodmen
- pour le Club de Canoë Kayak Golbey-Épinal-Saint-Nabord
- pour l'association handisport Épinal Golbey

7 – AFFAIRES CULTURELLES

Rapport Mme DEL GENINI

7/1 – Village et marché de Saint-Nicolas 2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver l'organisation du « Village et marché de Saint-Nicolas » qui se déroulera du 7 décembre au 7 janvier 2019, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention ou partenariat dans le cadre de cette manifestation, et à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport M. PETIT

7/2 – Festival « Les Larmes du Rire » convention de partenariat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM)

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), fixant la participation financière de cette dernière dans le cadre du Festival « Les Larmes du Rire » qui se déroulera du 5 au 16 octobre 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8 – PERSONNEL

Rapport Mme DEAU

8/1 – Déplacements des élus dans le cadre d'un mandat spécial

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour approuver le déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 4 octobre 2018****COMMUNICATION DE DÉCISIONS****RAPPORT DE Monsieur le Maire****1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant le prix vente de crayons pour l'action pédagogique « Les rencontres de l'image – spécial ados » destinés à la promotion du Musée de l'Image d'Épinal.
- Prévoyant la mise en place d'un échelonnement pour le paiement d'abonnements annuels pour l'accès au Golf municipal.
- Fixant les différents tarifs relatifs aux charges de fonctionnement liées à l'occupation du Marché Couvert, pour l'année 2018.
- Fixant les différents forfaits et prix unitaires des charges locatives des logements communaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.
- Fixant les différents tarifs correspondant aux accueils et déplacements des villes jumelles dans le cadre des relations internationales pour l'année 2018.

⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, pour la conclusion de différents contrats relatifs à la souscription d'emprunts, à la renégociation d'emprunts et au renouvellement d'une ligne de trésorerie.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société ELLIVA, pour des investigations complémentaires sur des réseaux enterrés sensibles et non sensibles, pour un montant maximum annuel de 60.000 € TTC.
- Avec la Société TAVU PUBLICITE, pour un avenant au marché des travaux de signalétique dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité des Établissements Recevant du Public, pour un montant de 453,60 € TTC.

- Avec la Société SUEZ Eau France, pour des travaux de réhabilitation d'ouvrages de captages d'eau potable, pour un montant maximum annuel de 29.922 € TTC.
- Avec la Société DEKLIC GRAPHIQUE, pour des travaux d'impression de la plaquette de présentation des Classes à Horaires Aménagées Musique (CHAM), pour un montant total de 150 € TTC.
- Avec la Société S.F.E., pour l'achat de chariots de tri, pour un montant total de 5.807,08 € TTC.
- Avec la Société COLAS EST, pour la fourniture de matériaux d'enrobés à froid, pour un montant maximum de 3.600 € TTC.
- Avec la Société PRET A PARTIR, pour la fourniture de titres de transport et de prestations associées, dans le cadre des relations internationales, pour un montant maximum annuel de 78.000 € TTC.
- Avec les Sociétés TISSERANT et DANIEL SOUPE, pour l'achat d'arbres et de plantes vivaces pour divers aménagements, pour un montant total de 16.699,14 € TTC.
- Avec la centrale d'achat UGAP, pour la fourniture d'un aspirateur de déchets urbains, pour un montant de 16.430,89 € TTC.
- Avec la Société AB SECURITE, pour un avenant au marché de vérification et maintenance des équipements de système de sécurité et d'incendie, pour un nouveau montant total de 26.286 € TTC.
- Avec la Société QCS SERVICES, pour l'élaboration et la fourniture des registres publics d'accessibilité, pour un montant maximum annuel de 5.916 € TTC.
- Avec la Société GERALDINE ROUSSELLE ENERGIE ENVIRONNEMENT, pour la désignation d'un conseiller Cit'énergie, pour un montant de 29.040 € TTC.
- Avec la Société E.T.I, pour la réalisation d'un diagnostic amiante de l'ancien foyer étudiant, sis 20-22 quais des bons enfants, pour un montant de 1.110 € TTC.
- Avec la Société ALIVE EVENTS, pour la sonorisation et l'éclairage des spectacles vivants, pour un montant de 216 € TTC.
- Avec la Société THIERRY BIASUTTO PYROTECHNIE, dans le cadre des festivités du 13 juillet 2018, pour un montant maximum annuel de 7.000 € TTC.
- Avec la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST, pour un avenant au marché de travaux de voirie, rue Entre-les-deux-portes, pour un montant de 51.133,20 € TTC.
- Avec les librairies AU MOULIN DES LETTRES, QUAI DES MOTS et CONCORDE, pour la fourniture de livres destinés aux écoles spinaliennes, pour un montant annuel de 36.000 € TTC.

- Avec la Société TRB TRAPDID-BIGONI, pour un avenant au marché de travaux de requalification de voirie et du réseau d'assainissement, rue du Clair Matin, pour un montant de 7.035,48 € TTC.
- Avec la Société PARMENTIER FRERES, pour des travaux forestiers sur des parcelles en forêt communale, pour un montant de 1.422 € TTC.
- Avec les Sociétés SOCOSPRINT et DEKLIC GRAPHIQUE pour différents travaux d'impression, pour un montant de 5.109,60 € TTC.
- Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, au titre de sa compétence centrale d'achat dans le cadre des marchés formalisés suivants :
 - Avec la Société EUROVIA ALSACE-LORRAINE, pour des travaux d'entretien et de maintenance de voirie pour un montant maximum de 1.020.000 € TTC.
 - Avec les Sociétés SUEZ SERVICES France, PEDUZZI BATIMENT et avec le groupement SUEZ EAU FRANCE, pour la reconversion de la station et l'étanchéité des réservoirs de la Station de la Vierge pour un montant de 1.032.817,59 € TTC.
 - Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, pour une prestation de nettoyage régulier des locaux de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL) au prorata des heures réalisées.
- Avec la Société DURANTON CONSULTANTS, pour un accompagnement au titre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) au sein de la ville d'Épinal pour un montant de 25.800 € TTC
- Avec la Société APAVE ALSACIENNE, pour la réalisation de vérifications périodiques, dans le cadre d'un marché à bon de commande pour un montant maximum de 20.000 € TTC.
- Avec la Société RAY, pour le renouvellement des réseaux humides de la rue de Laufromont, pour un montant de 383.595,60 € TTC.
- Avec l'entreprise SOVODEB, pour le traitement de déchets, fixant les tarifs en fonction des prestations réalisées.
- Avec les Sociétés NG DEMOLITION/NUWA ENVIRONNEMENT, ARCHES DEMOLITION, COMPAGNIE DES GARAGES, BATI PLUS, COUVRETANCHE, M.C.V, GONSOLIN, MENUISERIE JOLY, BRICE, VILLELEC, JEAN GERARD, ROUSSEL PATRICK, CARRELAGE ET DECO et PEINTURE REUNIES pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Paul-Emile VICTOR, pour un montant de 140.811,76 € TTC.
- Avec la Société PIERRE LOCATION, pour la location de matériel à destination des espaces verts, pour un montant de 15.600 € TTC.
- Avec la Société TL SYSTEMES, pour l'achat de matériel de téléphonie, pour un montant de 4.304,61 € TTC.
- Avec la Société FMT DIVOUX, pour la fourniture et la réalisation de câblages informatiques, pour un montant de 3.446,86 € TTC.

- Avec la Société ALS DUBOIS, pour des travaux de création d'une rampe d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, pour un montant de 4.060,80 € TTC.
- Avec la Société TRB TRAPDID BIGONI, pour des travaux de requalification de la rue Bel air, pour un montant de 224.846,40 € TTC.
- Avec la Société MATHIEU, pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie, pour un montant de 164.706 € TTC.
- Avec la Société ANNE SAMSON COMMUNICATION, pour l'accompagnement du Musée de l'Image d'Épinal dans sa stratégie de communication institutionnelle et événementielle, au titre de l'année 2018, pour un montant de 19.200 € TTC.
- Avec la Société RAY, pour des travaux d'aménagement, dans les cimetières d'Épinal, pour un montant de 11.616,30 € TTC.
- Avec la Société RAY, pour la création d'une conduite d'eau potable dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, Faubourg de Poissompré, pour un montant de 112.988,28 € TTC.
- Avec les Sociétés RAY et PEDDUZZI VRD, pour les travaux de rénovation des réseaux et d'assainissement rue Dom Pothier, rue Ferdinand Brunot et rue Lieutenant Leonard pour un montant de 335.510,40 € TTC.
- Avec la Société DEVERS, pour des travaux de sécurisation de la Carrière Collot, pour un montant de 48.252,28 € TTC.
- Avec la Société ESPELIA, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Numérique de la Ville d'Épinal, pour un montant de 26.544,00 € TTC.

⇒ A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :

- Au profit Madame Christelle CORVISART, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3, sis 2 avenue Victor Hugo.
- Au profit l'Association Lydie-Académie Danse d'Épinal, pour la mise à disposition d'un local, sis à la « Maison des Associations ».
- Au profit de Madame Véronique WILHELM, pour la location d'un appartement de type F4 sis 2 avenue Victor Hugo.

⇒ A l'aliénation décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10°) :

- Au profit de Monsieur Sébastien BAILLET, pour la vente d'une moto de marque YAMAHA, type 125 SR pour la somme de 250 € TTC.

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec les Cabinets GASSMANN, PEPE, GILLES et SCP SYNERGIE AVOCATS pour le règlement d'honoraires dans le cadre de diverses consultations, pour un montant de 536,32 € TTC.
- Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de la procédure de mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif, pour un montant total de 38 € TTC.
- Avec la SCP SYNERGIE AVOCATS, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Épinal/Harmonie et de consultations dans le cadre d'un pourvoi en cassation pour un montant de 4.344 € TTC.
- Avec Monsieur CHARDOT OLIVIER GEOMETRE EXPERT, pour le règlement d'honoraires dans le cadre du bornage du terrain, sis rue Alfred de Vigny, pour un montant de 1.524 € TTC.
- Avec la Société BARADUC DUHAMEL RAMEIX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'un pourvoi en cassation, pour un montant de 1.800 € TTC.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :**

- Pour l'acquisition d'une partie d'un immeuble sur la parcelle cadastrée AB 776 sis au 23 rue de la Maix, pour un montant de 40.072,39 € TTC.
- Pour l'acquisition d'une copropriété implantée sur la parcelle cadastrée AB 947 sis au 3 rue de Hamelant, pour un montant 45.000€ TTC.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, au titre du Guide des Aides Départementales pour le projet de création d'une aire de fitness.

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 Septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

**MOTION EN FAVEUR DE LA MOBILISATION GENERALE POUR LE
SPORT FRANCAIS**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Marie-Christine SERIEYS, Adjointe au Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 Octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la motion de soutien en faveur de la mobilisation générale pour le sport français.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

15 OCT. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



MOTION EN FAVEUR DE LA MOBILISATION GENERALE POUR LE SPORT FRANCAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Texte de la Motion :

- Réaffirme son inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;
- Mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette dégradation continue du financement du sport ; Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'Etat ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément,
- Pointe les incohérences entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'Etat ;
- Invite à accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales ; Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause
- Appelle les parlementaires à **consolider le financement du sport par le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%)** ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

Nous, élus locaux en charge des sports, fédérés au sein de l'ANDES, et en soutien à la mobilisation générale du Mouvement sportif français, demandons que cette motion soit présentée et adoptée par l'ensemble des collectivités territoriales.

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JANPIERRE*

BILAN A MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude MORETTON, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Vu les articles L.2123-18 et L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Considérant que les Quartiers Politique de la Ville plateau de la Justice, Bitola et Champs Bauvert se situent sur le territoire d'Epinal,

Considérant que le travail partenarial conduit la ville d'Epinal à participer pleinement à la mise en œuvre du Contrat de Ville,

Considérant la participation de la ville d'Epinal au bilan à mi-parcours du Contrat de Ville dans la dynamique partenariale selon les recommandations du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le bilan à mi-parcours du Contrat de Ville.



Pour extrait conforme,
Le Maire

BILAN A MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE

2015 – 2017

EDITO

La Politique de la Ville a largement alimenté le débat politique ces dernières semaines tant il est vrai qu'elle concerne près d'un quart de notre population sur des territoires qui cumulent les difficultés accueillant de par la répartition du logement social, des personnes les plus précarisés.

La résorption des problèmes existants n'est pas univoque et nécessite des angles d'attaque divers : éducation, formation, emploi, logement, santé, sécurité, sont autant de chantiers nécessitant des actions convergentes dont les effets ne pourront apparaître que dans la durée et demandent des moyens et ambitions à la mesure des défis à relever.

Le Contrat de Ville 2015/2020 est à mi-parcours et, conformément aux demandes de l'Etat, la CAE présente aujourd'hui avec le concours des signataires, une évaluation quantitative plus que qualitative des actions mises en œuvre.

Le bilan à terme devra s'appuyer par-delà les montants financiers sur les indicateurs objectifs qui pourront éclairer quant à la pertinence des actions engagées : l'évolution du taux de pauvreté, du revenu moyen, du taux de chômage, du taux d'activité hommes/femmes, de la mono parentalité, de la réussite scolaire, du nombre d'apprentis, du taux de décrochage, les chiffres concernant la sécurité, la radicalisation, la mixité sociale, sont autant de données qui nous permettront de juger si les écarts existants entre les QPV et l'unité urbaine, se sont réduits à l'issue du Contrat.

Pour la clarté de la présentation, les bilans financiers sont de 3 sortes :

- Un bilan financier de la programmation du Contrat de Ville sur les 3 années détaillé par pilier (cohésion sociale, développement économique et emploi, habitat et cadre de vie, l'ingénierie)
- Un bilan financier global de chaque pilier montrant les apports renforcés du droit commun des institutions, suit directement le bilan financier de la programmation qui lui correspond
- Enfin, un tableau récapitulatif financier général des 4 piliers achève cette présentation.

Par ailleurs, dans la rubrique « autres financements », des informations sont données sur la Dotation de Solidarité Urbaine DSU et sur la Dotation Politique de la Ville DPV.

Les annexes au Contrat de Ville sont relatives :

- Au pacte financier et fiscal
- Au plan de prévention et de lutte contre les discriminations
- Au plan d'actions sur la prévention de la radicalisation
- A la convention d'exonération TFPB

Enfin, les perspectives mettent l'accent sur :

- Les nouvelles actions dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville
- Les réflexions que nous souhaitons mener
- Les réponses appropriées suite au constat de la démobilisation des publics par des journées de réflexion sur cette thématique
- L'utilisation du reliquat de l'AP 2018 du Contrat de Ville
- Les nouvelles pratiques que nous devons mettre en œuvre face au constat de la démobilisation des publics : 2 journées d'étude et de réflexion sont déjà programmées

Je remercie les services de l'Etat, les services financiers, la Cheffe de service Politique de la Ville de la DDCSPP, la Déléguée du Préfet, les services de la CAE, pour ce travail complexe de recensement des implications financières des différentes institutions qui a permis de procéder à une analyse des apports des uns et des autres.

Au-delà, c'est l'ensemble des partenaires et acteurs de la Politique de la Ville que je remercie pour leur implication ; chaque signataire du Contrat de Ville détient de par son engagement une part de sa réussite qui ne sera effective que si notre mobilisation est collective.

M. MORETTON,
Vice-président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

RAPPEL DES OBJECTIFS PAR PILIERS

PILIER COHESION SOCIALE	PILIER CADRE DE VIE	PILIER DEVELOPPEMENT ECO ET EMPLOI
✓ La dimension éducative	✓ Créer une dynamique entrepreneuriale dans les quartiers	✓ Développer l'entreprise et l'activité économique dans les quartiers prioritaires
✓ L'accès aux droits et aux services / équipements	✓ Accompagner le tissu économique artisanal et commercial dans son développement et son ouverture et développer l'attractivité économique et commerciale des quartiers	✓ Développer les compétences en travaillant sur les qualifications
✓ Le renforcement de la citoyenneté (engagement citoyen des jeunes notamment)	✓ D'implanter un (des) lieu(x) d'accueil, d'animation, de services de la plateforme sur l'entrepreneuriat	✓ Mobiliser l'existant en termes de dispositifs et d'actions, de droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires.
✓ La santé	✓ Environnement urbain favorable à la dynamique commerciale des quartiers (accessibilité, visibilité, flux, attractivité, signalétique, sécurité)	
PILERS TRANSVERSAUX		
Jeunesse	Favoriser l'égalité Femmes/Hommes	Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations

SOMMAIRE

I. Bilan de la programmation de 2015 à 2017 par pilier

- Cohésion sociale : bilan financier, quantitatif, actions incluses dans le champ de la cohésion sociale
- Développement éco et emploi : bilan financier, quantitatif, évolution des demandeurs d'emplois, La fabrique à entreprendre
- Cadre de vie : bilan financier, programme de renouvellement urbain
- Ingénierie : bilan financier, point global sur le droit commun.
- Bilans financiers des 3 années des 4 piliers

II. Autres financements

- Dotation Politique de la Ville
- Dotation de Solidarité Urbaine

III. Annexes à la Politique de la Ville

- Pacte fiscal et financier
- Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations
- Plan d'actions sur la prévention de la radicalisation
- TFPB

IV. Les enjeux des 3 prochaines années

BILAN DE LA PROGRAMMATION DE 2015 A 2017 PAR PILIER

Pilier Cohésion sociale

Bilan Financier

	2015	2016	2017	Total
Décision copil	81 780 €	54 180 €	61 600 €	197 560 €
Etat hors CGET	63 450 €	41 400 €	69 415 €	174 265 €
Région	89 420 €	30 000 €	46 440 €	165 860 €
Département	72 127 €	36 723 €	43 050 €	151 900 €
Commune EPCI	116 379 €	56 946€	49 182 €	222 507 €
Organisme sociaux caf/cpam	194 637 €	99 409 €	76 700 €	370 746 €
ASP (contrats aidés)	125 766 €	43 454 €	115 798 €	285 018€
TOTAL	693 559 €	362 112 €	462 185 €	1 567 847 €
Total droit commun (hors copil)	661 779 €	307 932 €	400 585 €	1 370 287 €
Rapport droit commun/ crédits spécifiques	95,42 %	85,04 %	86,67 %	87,40 %

Bilan Quantitatif

	2015	2016	2017
<u>Nombres d'actions financées</u>	26	20	26
<u>Dont nouvelles</u>	10	8	15
<u>Nombres de porteurs</u>	16	14	13

- ▶ D'après le tableau, sur l'ensemble des programmations du pilier cohésion sociale sur les 3 années, 87,4 % des crédits provenaient du droit commun. La part des crédits la plus importante est due aux organismes sociaux dont la CAF pour la plus grande partie (23,65 %) puis les aides pour les contrats aidés avec 18,18 %.
- ▶ La proportion de crédits CGET par rapport au droit commun dans la cohésion sociale sur la programmation s'élève à 12,6 %

Il est à noter que certaines actions sont présentées et financées chaque année depuis 2015 afin de permettre leur pérennité. L'appel à projets devant tout favoriser l'innovation, il apparaît ici que beaucoup d'actions sont reconduites.

Bilan financier global cohésion sociale

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Total 3 ans</u>
Etat (hors BOP 147)	512 019 €	1 491 598€	1 157 877 €	3 161 494 €
Education Nationale	240 000 €	600 000 €	781 245 €	1 621 245 €
Cohésion sociale	88 320 €	662 740 €	168 400 €	919 460 €
Ministères centraux	139 989 €	177 258 €	156 232 €	473 479 €
culture	0 €	51 600 €	52 000 €	103 600€
ARS	43 710 €	0 €	0 €	43 710 €
CAE	34 997 €	146 162 €	36 105 €	217 264 €
Commune	1 466 698 €	1 452 686 €	1 442 091 €	3 063 475 €
CAF	989 354 €	1 073 315 €	995 754 €	3 058 423 €
CR en attente	€	€	€	€
CD en attente	€	€	€	€
Bop 147	<u>627 479 €</u>	<u>565 552 €</u>	<u>478 614 €</u>	<u>1 671 645 €</u>
Total	<u>3 630 547 €</u>	<u>4 729 313 €</u>	<u>4 110 441 €</u>	<u>12 470 301€</u>
Total Etat	<u>1 139 498 €</u>	<u>2 057 150 €</u>	<u>1 636 491 €</u>	<u>4 833 139 €</u>

Autres actions incluses dans le champ de la cohésion sociale

✚ Le programme de réussite éducative

Le Programme de Réussite Educative repose sur une approche globale des problèmes des enfants et adolescents les plus en difficulté, repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire (de 2 à 16 ans). Ils se voient proposer un suivi spécifique et personnalisé construit avec le jeune et sa famille.

Cette approche donne une place prépondérante au parcours individuel avec une intervention de professionnels aux compétences variées et constitués en réseau au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Le PRE s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs concernés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale.

Actions à destination des 2- 6 ans

L'objectif du Programme de Réussite Educative est d'accompagner, dès l'école maternelle, les enfants et les familles repérées par l'Education Nationale comme présentant des difficultés. Dans un objectif de prévention précoce, il s'agit de favoriser la meilleure intégration possible des enfants au sein de leur classe, de prévenir et de remédier aux causes freinant les premiers apprentissages et, enfin, de soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire et éducatif.

La prise en charge doit nécessairement être accompagnée par la prise en compte et l'amélioration des compétences parentales dans un objectif de soutien à la parentalité.

Action à destination des 6-12 ans

Le tutorat périscolaire

Le tutorat périscolaire consiste à apporter un soutien par un tuteur à un élève repéré en difficulté à l'école. Il se fait sur prescription de son enseignant en accord avec l'équipe éducative de l'établissement. Les objectifs sont d'améliorer ses résultats en l'aidant à acquérir une régularité et une méthodologie dans son travail individuel, de l'amener à travailler seul, mais aussi et surtout d'impliquer les parents dans le suivi et l'accompagnement de sa scolarité. L'intervention du tuteur se déroule au domicile de la famille en présence de l'un ou des deux parents.

La collaboration enseignant-tuteur-famille est la clé de la réussite de cette action

Actions à destination des 12-16 ans

L'association de prévention spécialisée Jeunesse et Cultures est missionnée pour intervenir dans le cadre du dispositif PRE. Trois de ses éducateurs spécialisés accompagnent des jeunes issus des trois collèges publics d'Epinal (collèges Georges Clémenceau, Saint-Exupéry et Jules Ferry).

Chaque éducateur spécialisé met en œuvre des actions répondant aux objectifs éducatifs suivants :

- ▶ Anticiper les problèmes de comportement pouvant gêner le déroulement de la scolarité des élèves pris en considération
- ▶ Assurer un travail de concertation avec l'équipe administrative et les enseignants pour optimiser le travail éducatif à destination des jeunes
- ▶ Prévenir les conduites à risque en établissant un contact régulier avec la famille et le jeune
- ▶ Organiser des actions éducatives, individuelles ou collectives, à l'extérieur de l'établissement scolaire
- ▶ Eviter les exclusions temporaires ou définitives de l'établissement scolaire
- ▶ Assurer une présence sociale dans le secteur géographique du collège.

Le PRE propose aussi des sorties culturelles et « objectif brevet » pour les jeunes...

✚ Education nationale

Collège Jules Ferry

- Entretiens hebdomadaires Collège/élèves/familles/éducateur PRE
- Participation aux réunions de GPDS de l'éducatrice PRE afin de faire du lien avec les élèves et les familles concernées.
- Suivi de dossiers administratifs (dossiers de bourses, dossiers fonds sociaux, dossiers d'orientation, etc.)
- Participation à différents cours sur l'éducation de la vie affective
- Prévention sur le harcèlement
- Participation aux commissions éducatives pour les élèves du PRE et ceux susceptibles d'être pris en charge dans le cadre du PRE
- Accompagnement des élèves dans le cadre des journées d'immersion
- Accompagnement des élèves pour l'écriture des dossiers et le passage de l'examen du CFG
- Participation de l'éducatrice PRE et de l'infirmière au concours « Stop au harcèlement »
- Accompagnement ou orientation du jeune et/ou de sa famille vers les dispositifs de droits communs (CMP adolescents, centres sociaux, rendez-vous médicaux, etc).

Collège Saint-Exupéry Epinal

- Objectif Opérationnel n° CS16 : Développer la pratique théâtrale comme support éducatif
- Objectif Opérationnel n° CS10 : Permettre un accompagnement éducatif en éducation prioritaire
- Objectif opérationnel n° CS9 : Renforcer les moyens du CIO au collège Saint Exupéry

° *Prise en charge de la psychologue*

° *Bilan parcours d'excellence*

° *Le bilan « Cordées de la réussite »*

° *Dispositif PRE*

Ecole Jean de la Fontaine GOLBEY

- Développer les potentialités des élèves par l'aide personnalisée complémentaire
- Proposer des activités pédagogiques complémentaires aux élèves identifiés en difficulté
- Développer les potentialités des élèves en difficulté / réseau d'aide spécialisée

Ecole Maternelle la Louvroie Epinal

- Développer les potentialités des élèves par l'aide personnalisée complémentaire
- Améliorer les compétences langagières des élèves à l'école maternelle
- Développer les potentialités des élèves en difficulté
- Améliorer les compétences langagières des élèves en difficulté l'année du passage au CP

✚ Mission Locale

Les informations concernant les années 2015/2016 n'ont pu être transmises en raison d'un changement de logiciel qui a occasionné la perte de données.

En 2017, 375 jeunes ont été en contact avec la Mission Locale soit 11% à 12 % de la population jeunes.

La Répartition par Quartier pour 2017 :

<u>2017</u>	<u>Nombre de jeunes en contact</u>	<u>Poids de chaque quartier</u>
Bitola	98	26,13%
Haut du Gras	70	18,67%
Plateau de la Justice	207	55,20%
	375	100%

2017 : Tous les jeunes en contact par sexe quelle que soit l'année d'inscription

<u>Sexe</u>	<u>Bitola</u>	<u>Haut du Gras</u>	<u>Plateau de la Justice</u>	<u>L'ensemble des jeunes de la ML</u>
	<u>98 jeunes</u>	<u>70 jeunes</u>	<u>207 jeunes</u>	<u>3447 jeunes</u>
<u>Femmes</u>	<u>49%</u>	<u>50%</u>	<u>38,60%</u>	<u>48,50%</u>
<u>Hommes</u>	<u>51%</u>	<u>50%</u>	<u>61,40%</u>	<u>51,50%</u>

2017 Tous les jeunes en contact par niveau scolaire quelle que soit l'année d'inscription

<u>Niveau scolaire</u>	<u>Bitola</u>	<u>Haut du Gras</u>	<u>Plateau de la Justice</u>	<u>Pour la ML</u>
	98 jeunes	70 jeunes	207 jeunes	3447 jeunes
Niveau 6 – 5bis	21,60%	27,10%	30%	24,80%
Niveau 5	37,80%	35,70%	28,50%	33,50%
Niveau 4	27,60%	30%	34,80%	35,90%
> = niveau 3	3,10%	7,10%	6,70%	5,60%

Entrées en dispositifs d'accompagnement : poids des QPV sur le Total de la Mission Locale

	<u>PACEA</u>	<u>Garantie Jeunes</u>	<u>Conseil en évolution professionnelle (CEP)</u>	<u>Accompagnement de jeunes Pôle Emploi PPAE</u>
QPV	64	32	98	63
Total Mission Locale	415	184	636	459
% jeunes QPV sur entrées totale	15,42%	17,39%	15,41%	13,73%

Entrées en mesures en 2017 : poids des QPV sur le total Mission Locale.

	<u>Emploi</u>		<u>Contrat en Alternance</u>		<u>Formation</u>		<u>Scolarité</u>		<u>Service civique ou volontaire</u>		<u>Immersion en entreprise</u>		<u>Nb situation</u>	<u>Nb jeunes</u>
	<u>Nb situation</u>	<u>Nb jeunes</u>	<u>Nb situation</u>	<u>Nb jeunes</u>	<u>Nb situation</u>	<u>Nb jeunes</u>	<u>Nb situation</u>	<u>Nb jeunes</u>	<u>Nb situation</u>	<u>Nb jeunes</u>	<u>Nb situation</u>	<u>Nb jeunes</u>		
Total entrées jeunes QPV	112	92	15	15	60	56	8	8	16	15	87	52	298	189
Total entrées jeunes ML	947	707	110	110	389	359	54	53	89	88	700	387	2289	1357
% de jeunes QPV sur les mesures par rapport ensemble ML	12%	13%	14%	14%	15%	16%	15%	15%	18%	17%	12%	13%	13,01%	13,9%

Conseils citoyens

La loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine a fait de l'implication et de la participation des habitants un élément central de la Politique de la Ville et, ce faisant, a rendu obligatoire dans chaque quartier prioritaire la mise en place d'un Conseil citoyen.

Dès le début du Contrat de Ville, la Communauté d'Agglomération d'Epinal s'est attachée à rendre possible ces conseils.

Des flyers, affiches, l'ensemble relayé par les différents outils de communication (site internet, bulletin communaux, distribution dans les boîtes aux lettres, relaying par les centres sociaux...) ont permis à l'information de circuler. Si pour 2 des quartiers, les Conseils citoyens fonctionnent plutôt bien, notamment sur le quartier de Bitola où il participe activement au projet de rénovation urbaine du quartier, le Conseil citoyen du quartier du Haut du Gras peine véritablement à se mettre en place.

Les membres des Conseils citoyens sont présents lors du Comité de pilotage de l'appel à projets du Contrat de Ville. Ils sont également sollicités pour avis sur les projets notamment les dossiers retenus par la Région.

Le Conseil Citoyen de Bitola dont l'activité se concentre sur la rénovation urbaine du quartier a pu bénéficier de formations sur cette thématique à Paris mais également avec l'association MIRADOR. Ils se réunissent tous les 2mois.

Il y a eu un diagnostic en marchant, qui a permis de constater les problématiques à Bilota mais aussi au Champbeauvert, la création d'une page Facebook, amélioration de la signalétique des numéros de bâtiment mais également d'entrées pour les secours ou autres services.

Les projets en cours:

L'organisation d'une journée de nettoyage du secteur en partenariat avec tous les acteurs sociaux du secteur (Centre Social, Jeunesse et Cultures, Médiateur de la ville). Éventualité d'une soirée de cinéma plein air (selon la météo)

Réflexion sur la réfection du terrain de foot en herbe au milieu du quartier.

Le Conseil citoyen du Plateau de la Justice a organisé en début d'année une marche exploratoire sur le quartier dont les résultats seront bientôt connus.

Le Conseil citoyen du Haut du Gras, malgré les différentes démarches de la part du centre social et de l'unique membre, se mobilise très peu.

✦ Fonds de participation des Habitants 2015/2016/2017

	<u>Nombre de projets financés en 2015</u>	<u>Subventions accordées</u>	<u>Nombre de projets financés en 2016/2017</u>	<u>Subventions accordées</u>
<u>JUSTICE/St le Cerf</u>	2	1.500,00€	2	725,00€
<u>BITOLA</u>	2	1.271,00€	/	
<u>VIERGE</u>	3	2.250,00€	7	3658€
<u>HAUT DU GRAS</u>			1	750,00€
<u>Montant des subventions accordées</u>		5.321,00€		5.133,00€
<u>Frais de fonctionnement</u>		220,09€		290,40€
<u>MONTANT TOTAL DEPENSE</u>		5.500,00€		5.423,40€

- ▶ En 2015, les différents projets comme « Regards croisés » à la Vierge ou l'action « jardins partagés » pour les quartiers de la Justice et de Bitola, ou encore la pièce de théâtre « Odysée clandestine-djihad » ont réunis, tous quartiers confondus 525 personnes (enfants, jeunes et adultes).
- ▶ Les thèmes des projets financés en 2016 et 2017 sont hétéroclites : sport et citoyenneté, lien social, cadre de vie et culture artistique. Ces projets ont mobilisé plus de 1000 personnes, tous quartiers et âges confondus.

Malgré les moyens mis à la disposition des habitants pour l'expression de leur besoin relatif au vivre ensemble et au lien social, on constate que le dispositif du FPH n'a pas encore véritablement trouvé son ancrage sur le territoire.

✚ Adultes relais

Dénomination	Nombre d'adultes relais	commune
Association des Habitants du Grand Champs de Mars et Périphérie	1	Epinal
MJC/CS Léo Lagrange	2	Epinal
Association des Habitants du Plateau de la Justice - AHPJ	3	Epinal
Association des Habitants du Champs du Pin/Champbeauvert	2	Epinal
Ville d'Epinal	2	Epinal
Association des usagers du centre social Louise Michel	1	Golbey
Communauté d'Agglomération d'Epinal	1	CAE
Jeunesse et cultures	1	Epinal

✚ Le contrat local de santé

La CAE porte également le Contrat Local de Santé et dans ce cadre, à titre d'exemple, une fiche action a été créée pour la médiation de santé au sein des quartiers. Déjà active sur le quartier de la Justice, elle permet d'améliorer l'accès aux soins et aux dispositifs de prévention...

✚ Médiateurs en santé

Les médiateurs en santé sont des bénévoles issus du Plateau de la Justice recrutés par les personnels du Conseil Départemental dans le cadre du suivi RSA en lien avec les personnels du Centre Social Denise Louis.

✚ MSAP

La MSAP du Plateau de la Justice est implantée au cœur du quartier et permet ainsi de délivrer un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures sur différents thèmes : Accompagnement numérique, emploi/insertion, énergie, aides et prestations sociales, prévention santé, mobilité, formation, développement économique, accès aux droits, vie associative.

⚡ Prévention spécialisée

La prévention spécialisée est assurée par l'Association Jeunesse et Cultures. Elle intervient auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elle s'adresse plus particulièrement aux jeunes qui ne vont pas vers les dispositifs ou structures de droit commun qui ne leur correspondent pas ou restent pour eux d'un accès difficile. S'agissant d'une mission inscrite dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, la prévention spécialisée concerne prioritairement les 10/21 ans.

⚡ Clauses d'insertion

Les clauses d'insertion sont aussi un axe fort pour les QPV. En 2017, 78 personnes ont effectué 35 685,25 heures de travail dont 32 issues des QPV (24 du Plateau de la Justice, 5 de Bitola, et 3 du Haut du Gras). 11 personnes avaient moins de 26 ans, 6 percevaient les minimas sociaux. Les candidats issus des QPV ont effectué près de 30 % des heures totales.

⚡ Cordées de la réussite

Les cordées de la réussite, dispositif mené en partenariat avec la Politique de la Ville vise à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes. Leur objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières d'excellence et permettre aussi une aide aux élèves du collège et du lycée. Ainsi durant l'année scolaire 2015/2016, 243 élèves ont bénéficié de ce dispositif dont 136 issus du collège (dispositif goûter Ingénieurs) et 69 lycéens ont bénéficié du soutien, 38 du dispositif « pourquoi pas moi ».

L'année scolaire 2016/2017 voit apparaître 20 élèves du collège qui participent au dispositif parcours d'excellence (assurer l'opportunité de réussite par le coaching, les visites culturelles, les suivis tout au long de l'année), toutefois le nombre total d'élève a baissé à 187 (collégiens et lycéens confondus). 48 lycéens ont participé au « soutien » et 19 à « pourquoi pas moi ».

⚡ Ecole de la 2ème chance (E2C)

L'E2C permet à des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Elle a accueilli en 2015 100 jeunes dont 44 % de jeunes issus de l'urbain, dont 13% de jeunes issus des QPV et plus de la moitié était des garçons. En 2016, 99 jeunes dont 67 % des jeunes étaient issus de l'urbain dont 18 % des QPV, et pour 2017, 101 jeunes dont 82 % des jeunes ayant intégré l'E2C provenaient de l'urbain et 14 % issus des QPV.

Pilier Développement économique et emploi

Bilan Financier programmation

	2015	2016	2017	Total
Décision copil	38 915 €	34 000 €	28 700 €	101 615 €
Etat hors CGET	63 300 €	36 430 €	32 500 €	132 230 €
Région	30 000 €	29 496 €	27 096 €	86 592 €
Département	149 655 €	156 910 €	90 410 €	396 975 €
Commune EPCI	14 000€	14 700 €	36 975 €	65 675 €
Fonds européens	62 700 €	91 102 €	86 000 €	239 802 €
ASP	20 160€	20 190 €	621 €	40 971 €
Organismes sociaux	0 €	1500 €	34 850 €	36 350 €
TOTAL	378 730 €	384 328 €	337 152 €	1 100 210 €
Total droit commun (hors copil)	339 815 €	350 328 €	308 452 €	998 595 €
Rapport droit commun/ crédits spécifiques	89,72 %	91,1 %	91,49 %	90,76 %

Bilan quantitatif

	2015	2016	2017
Nombres d'actions financées	6	5	9
Dont nouvelles	0	1	7
Nombres de porteurs	5	5	8

Bilan financier global

	2015	2016	2017	Total 3 ans
Etat (hors 147)	23 000€	40 000€	48 000€	111 000 €
Direccte	€	€	€	€
Cohésion sociale	23 000 €	40 000 €	48 000 €	111 000 €
CAE	26 000 €	263 800 €	7 200 €	297 000 €
Commune	0 €	100 000 €	1 600 €	101 600€
Autres partenaires (chambres consulaires)	0€	0€	0€	0€
CR en attente	€	€	€	€
Europe	0€	0€	0€	0€
Bop 147	69 323 €	63 915 €	28 700 €	161 938 €
Total	118 323 €	467 715 €	85 500 €	671 538 €
Total Etat	92 323 €	103 915 €	76 700 €	272 938 €

‡ Evolution des demandeurs d'emplois sur les quartiers depuis 2015
Nombre des demandeurs d'emploi catégorie A, B, C par quartier

	Août 2015	Septembre 2017	Evolution Demandeurs d'emploi catégorie A,B,C
Quartier « Bitola »	231	231	0 %
Quartier « Justice »	637	669	+ 5 %
Quartier « Haut du gras »	198	209	+ 5,2 %

⚡ La Fabrique à entreprendre

La « Fabrique à entreprendre » a pour objectif de développer **une offre globale** et progressive d'accompagnement à la création, reprise, l'hébergement d'entreprises, pour tout type de projet et type de porteur de projet et ce, quel que soit l'état d'avancement du projet. Il s'agit d'une démarche collaborative avec les opérateurs de la création d'entreprise. Les publics principalement ciblés sont les habitants des QPV et des zones rurales défavorisées.

Il s'agit donc de mettre en place une chaîne d'accompagnement complète à travers 5 axes : Sensibiliser/Détecter l'idée, Amorcer, Formaliser, Tester, Financer.

4 objectifs

- rassembler les acteurs du développement économique par la création d'entreprise, tout en respectant leurs spécificités,
- Rendre visible les différents parcours de la création d'entreprise existants sur le territoire,
- Partager les bonnes pratiques et innover,
- Garantir au porteur de projet un parcours de création d'entreprise de qualité par des professionnels de l'accompagnement et du financement.

5 piliers

- Développer la culture entrepreneuriale,
- Favoriser la détection des projets, accompagner leur émergence,
- Accompagner la création, la reprise et la transmission (y compris le financement),
- Pérenniser les TPE en développant des outils post création et croissance,
- Faciliter l'implantation d'hébergements dédiés aux TPE.

La Fabrique a commencé ses activités en 2018

Pilier cadre de vie

Bilan financier

	2015	2016	2017	Total
Décision copil	2 500 €	3 500 €	0 €	6 000 €
Etat hors CGET	0 €	0 €	0 €	0 €
Région	1 000 €	2 000 €	0 €	3 000 €
Département	3 400 €	4 400 €	0 €	7 800 €
Commune EPCI	4 100 €	3 750 €	0 €	7 850 €
Fonds européens	0 €	0 €	0 €	0 €
ASP	7 392 €	14 620 €	0 €	22 012 €
Organismes sociaux	4 600 €	9 100 €	0 €	13 700 €
TOTAL	22 992 €	37 370 €	0 €	60 362 €
Total droit commun (hors copil)	20 492 €	33 870 €	0 €	54 362 €
Rapport droit commun/ crédits spécifiques	89,13 %	90 %	0 %	90 %

Bilan financier global

	2015	2016	2017	Total 3 ans
Etat (hors 147)	5 846 764 €	3 781 091 €	3 773 473 €	13 401 328 €
Aide pierre / ANRU	2 808 955 €	357 190 €	0 €	3 166 145 €
Dotations	2 998 908 €	3 400 892 €	3 761 973 €	10 161 773 €
Ministères centraux	38 901 €	23 009 €	11 500 €	73 410 €
CAE	59 828 €	83 197 €	62 036 €	205 061 €
Commune	1 281 078 €	2 727 778 €	2 038 640 €	6 047 496 €
Bailleurs	0 €	595 970 €	525 218 €	1 121 188 €
CR en attente	€	€	€	€
CD en attente	€	€	€	€
Europe	36 433 €	0 €	0 €	36 433 €
Bop 147	2 500 €	8 574 €	0 €	11 074 €
Total	7 226 603 €	7 196 610 €	6 399 367 €	20 822 580 €
<i>Total Etat</i>	5 849 264 €	3 789 665 €	3 773 473 €	13 412 402 €

Bilan quantitatif

	2015	2016	2017
Nombres d'actions financées	2	2	0
Dont nouvelles	1	0	0
Nombres de porteurs	2	2	0

Programme de Rénovation Urbaine

✚ Le POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés)

➤ **Rappel**

- Convention signée en mars 2016 ; démarrage opérationnel en décembre 2016
- Rencontre de 9 copropriétés pour leur proposer un diagnostic – 4 ont acceptées (Mésanges, Pâquerettes, Myrtilles, Côte Vinseaux)
- Recensement de l'ensemble des copropriétés et constitution d'une première base d'observatoire

➤ **Les conclusions de l'étude à ce stade :**

- 1270 copropriétés sur la CAE dont 841 à Epinal
- 109 copropriétés potentiellement fragiles selon un gradient dédié au territoire dont 72 à Epinal. Un repérage terrain en cours pour confronter cette analyse statistique
- Pour les copropriétés étudiées : pas de fragilité au sens Anah mais quelques difficultés (copropriétés mixtes, situation géographique, travaux énergétiques à réaliser, etc.)

➤ **A venir :**

- Constitution d'une première base d'observatoire copropriété
- Structuration d'un partenariat local
- Poursuite de l'accompagnement des copropriétés identifiées

✚ Lutter contre l'habitat indigne sur le quartier de Champbeauvert

➤ **Rappel**

- Réalisation d'un diagnostic de l'état du patrimoine privé sur le quartier Champbeauvert.
- En 2016 : Lancement d'une réflexion partenariale, réalisation d'une enquête-ménages, réalisation d'un diagnostic en marchant
- Démarrage de l'étude début 2017 avec le CAL Pact Vosges : visite de l'ensemble des logements et rencontre des propriétaires

➤ **Les conclusions de l'étude :**

- 3 logements en mauvais état font l'objet d'une étude de faisabilité pour la réalisation de travaux
- Des travaux d'amélioration réalisés ces dernières années dans les logements
- Des façades et des parties communes à réhabiliter.

➤ **A venir :** finalisation du diagnostic

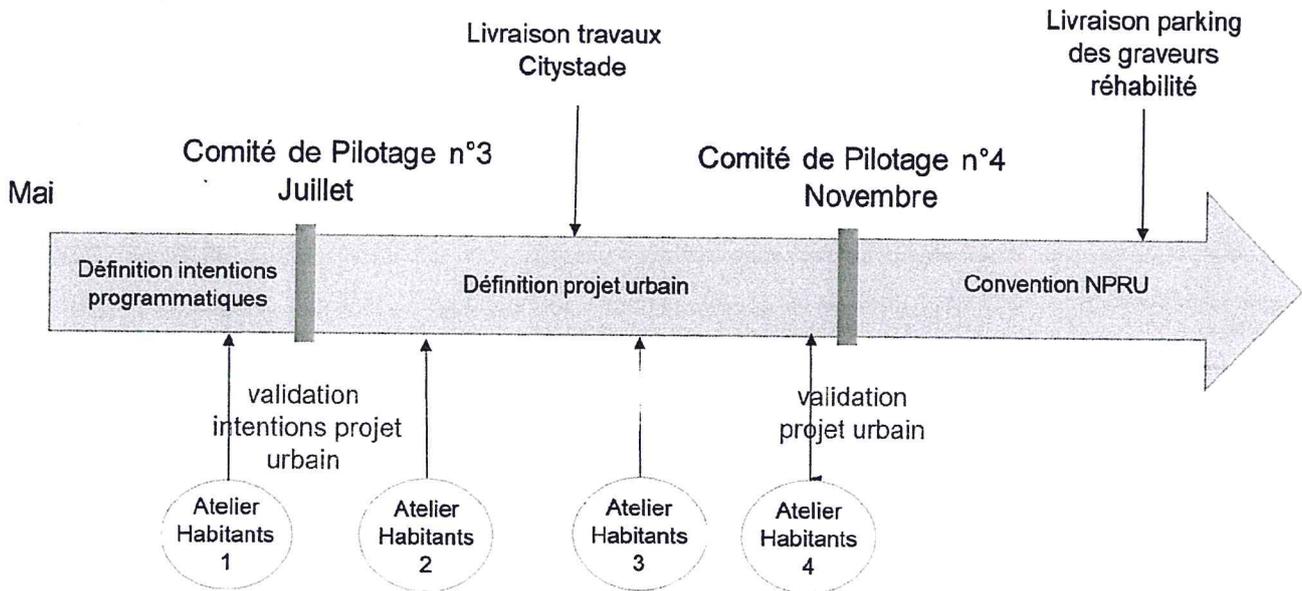
✚ Venir en appui au développement économique par la connaissance de l'existant

➤ **Rappel**

- Réalisation d'un état des lieux de l'activité économique sur les PQV ; structurer une démarche proactive sur l'évolution des commerces, activités et services sur ces quartiers
- Lancement de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en septembre 2016
- Phase 1 achevée (sept. 2016 – juil. 2017) : Diagnostic de l'offre commerciale / Etude de marché

- Phase 2 en cours : Mise en œuvre des faisabilités opérationnelles préconisées
- **Conclusion de la phase 1 :**
- Organisation de l'offre commerciale de Bitola autour du pôle Casino et du rond-point de la Halle des Sports;
- Affirmer le pôle commercial des Primevères et travailler à de nouveaux usages sur la place d'Avrinsart;
- **A venir :** Mise en œuvre des préconisations

✚ La mise en œuvre du NPRU



✚ Conférence intercommunale du logement

- 3 orientations sont proposées pour l'accès au logement : Mieux connaître les besoins du territoire en logement et en logement adapté, Mieux informer les élus et les soutenir, Mieux accompagner les jeunes
- 2 orientations concernent la mixité sociale : Construire sur les pôles constituant l'armature urbaine (Xertigny, Charmes, ...) et procéder aux attributions des logements publics en fonction des équilibres de peuplement à même de concourir à la cohésion sociale.
- La convention équilibre territoriale qui propose des objectifs en matière d'attribution :
 - 25 % des ménages des 1ers quartiles hors QPV
 - 50 % des ménages entre 30 % et 60% des revenus PLUS en QPV
 - Les quotas d'attribution sont identiques quelle que soit la commune ou le bailleur
- Les modalités de relogement qui seront inscrites dans le protocole de configuration)
- Modalité de coopération entre les réservataires et les bailleurs

Entre chaque conférence, des ateliers de travail sont proposés avec les élus et les partenaires

Plusieurs dispositifs de droit commun interviennent aussi sur les QPV. Ainsi, présidé par le Président de la CAE, le CISPD est "le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes". Le CISPD se réunit une fois par an.

En parallèle, deux cellules de veille (zone Police, zone Gendarmerie) se réunissent plusieurs fois par an pour évoquer les problématiques quotidiennes, échanger des informations, évoquer des événements particuliers ou urgents, proposer des orientations.

Pilier ingénierie

Bilan financier global

	2015	2016	2017	Total 3 ans
Etat (hors 147)	0€	0€	0€	0€
CAE	53 292€	56 725 €	60 860 €	170 877 €
Commune (médiateurs/PRU)	538 679€	520 858 €	552 831€	1 612 368€
Bop 147	18 000 €	18 000 €	18 000 €	54 000 €
Total	609 971 €	595 583 €	631 691 €	1 837 245€
<i>Total Etat</i>	<i>18 000€</i>	<i>18 000€</i>	<i>18 000€</i>	<i>54 000€</i>

Bilan financier de la programmation

	2015	2016	2017	Total
Décision copil	18 000 €	18 000 €	18 000 €	54 000 €
Etat hors CGET	0 €	0 €	0 €	0 €
Commune EPCI	61 729€	56 591 €	65 079 €	7 850 €

Point global sur la mobilisation du droit commun

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la Politique de la Ville et de la mise en œuvre des Contrats de Ville (articles 1 et 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

La territorialisation des politiques de droit commun est un enjeu important et elle concerne tous les partenaires des contrats de ville qui, en signant, « s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville » (article 5 de la loi n°2014-173)

Le CGET, dans une instruction du 10 mars 2017, précise les modalités de mise en œuvre de cette mobilisation.

Bilan financier global des 3 années des 4 piliers

Total général	2015	2016	2017	total
Total Etat (hors 147)	6 381 783 €	5 312 689 €	4 979 350 €	16 673 822 €
Aide à la pierre / anru	2 808 955 €	357 190 €	0 €	3 166 145 €
Dotations	2 998 908 €	3 400 892 €	3 761 973 €	10 161 773 €
Ministères centraux	178 890 €	200 267 €	167 732 €	546 889 €
Éducation nationale	240 000 €	600 000 €	781 245 €	1 621 245 €
Cohésion sociale	111 320 €	702 740 €	216 400 €	1 030 460 €
Culture	0 €	51 600 €	52 000 €	103 600 €
Ars	43 710 €	0 €	0 €	43 710 €
directce	0 €	0 €	0 €	0 €
Total CAF	989 354 €	1 073 315 €	995 754 €	3 058 4232 €
Total CAE	174 117 €	549 884 €	166 201 €	890 202 €
Total Ville	3 286 455 €	4 801 322 €	4 035 162 €	12 122 939 €
Total Conseil Régional				
Total Conseil Départ.				
Total Europe	36 433 €	0 €	0 €	36 433 €
Total Bailleurs	0 €	595 970 €	525 218 €	1 121 188 €
Total bop 147	717 302 €	656 041 €	525 314 €	1 898 657 €
TOTAL GENERAL	10 975 473 €	12 393 638 €	10 595 308 €	34 480 476 €
Rapport crédits spécifiques / droit commun	6,54 %	5,29 %	4,96 %	

Autres financements

Dotation Politique de la ville 2015/2016/2017

	subvention
PROJETS DPV 2015	
Amélioration de l'éclairage public	79 939 €
Rénovation de la voirie de la rue de l'Ecole Normale	55 727 €
Démolition d'un bâtiment incendié – quartier de la Justice	39 776 €
Réaménagement de l'aire de jeux allée des Cèdres	31 774 €
Travaux piscine IRIS	34 858 €
Chargé de développement économique	24 000 €
Ecole numérique	70 394 €
Atelier Vélibois	2 964 €
Acquisition lieu ressource	80 000 €
TOTAL DPV 2015	419 432 €

	Subventions
PROJETS DPV 2016	
Amélioration de l'éclairage public Bitola	40 417 €
Rénovation de la voirie de la Rue du Président Kennedy Plateau de la Justice	50 199 €
Lutter contre la fracture numérique – Equipement des écoles Bitola – Plateau de la Justice	10 585 €
Travaux de rénovation dans les écoles des Quartiers Politiques de la Ville Bitola – Plateau de la Justice – La Vierge	43 522 €
Travaux de rénovation de la toiture de la salle de boxe du quartier du Plateau de la Justice	10 000 €
Raccordement de la fibre optique au Centre Social du Plateau de la Justice	6 600 €
Remplacement des menuiseries extérieures du Centre Social du Plateau de la Justice	16 000 €
Réalisation de travaux de réfection de la toiture de la Piscine Olympique - Saut-Le-Cerf	50 447 €
Réalisation de la première tranche de travaux de la Maison du Diocèse place d'Avrinsart pour la création d'une maison de l'entrepreneuriat - Bitola – Plateau de la Justice	61 200 €
Réalisation de travaux de cloisonnement de la Piscine Olympique - Saut-Le-Cerf	27 104 €
Maintien de l'ingénierie en matière de développement économique afin de poursuivre les actions engagées. Bitola - Plateau de la Justice – La Vierge	21 600 €
Maintien des formations innovantes en matière de métiers du web en lien avec Simplon.co et la CCI Lorraine, afin de faire émerger les compétences dans le numérique et accompagner des habitants des quartiers. Bitola - Plateau de la Justice – La Vierge	54 400 €
Renforcement de la mission de suivi animation du PIG secteur de Champbeuvert Quartier de Bitola	9 000 €
TOTAL DPV 2016 CAE + ville d'Epinal	401 074 €

Commune d'EPINAL

Communauté d'agglomération d'EPINAL

Projet DPV 2017	Subvention
CAE	
Ingénierie : loi, égalité, citoyenneté, habitat	58 000, €
Renforcement de l'accompagnement socio professionnel du public de plus de 26 ans éloigné de l'Emploi	7 200 €
Ingénierie en matière de développement économique et actions en faveur du développement de la culture d'entreprendre dans les quartiers	21 600 €
Ingénierie en matière de développement économique et actions en faveur du développement de la culture d'entreprendre dans les quartiers	5 800 €
Travaux de rénovation de la piscine olympique et de la piscine Iris	90 863 €
TOTAL projet DPV 2017 CAE	183 463 €
Epinal	
Lutter contre la fracture numérique : équipement des écoles du quartier de Bitola et de la Justice	35 683 €
Sécurisation de l'école élémentaire Jean Macé (portail, porte, caméras)	15 186 €
Requalification de la voirie de la rue Clair Matin	103 562 €
Travaux d'aménagement de voirie : carrefour allée des cèdres et avenue des villes de France	50 649 €
TOTAL Projet DPV 2017 Ville d'Epinal	205 080 €

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U)

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale a pour objet, comme le précise l'article L.2334-15 du CGCT, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La D.S.U permet de cofinancer des programmes et des actions

Pour 2015 :

La DSU a représenté en 2015 un montant de 2 823 466€ pour la ville d'Epinal.

Le montant des dépenses d'investissement au titre de la politique sociale de la Ville d'Épinal s'établit à 2 320 000 euros en 2015, qui ont servi à financer le PRU avec la réalisation de travaux dans le quartier de la Vierge :

- ◆ Les nouveaux locaux d'accueil de jeunes enfants – de 3 mois à 6 ans - au Centre Social de la Vierge comprenant la mise aux normes de l'accessibilité (ascenseur) ont ainsi été inaugurés en février 2015
- ◆ L'acquisition du bâtiment de l'ancienne boulangerie en vue de sa démolition afin de créer un espace vert
- ◆ La réfection du sol du terrain multisports de la Vierge

Et la charte locale d'insertion représentant **185 000** heures de travail qui a permis à 403 personnes d'effectuer :

- 72 contrats à durée indéterminée
- 81 contrats à durée déterminée d'une durée supérieure à 6 mois

En dépenses de fonctionnement :

La part des dépenses sociales en fonctionnement tient une place importante dans le budget de la Ville : elle a représenté 6.4 millions d'euros environ.

Ces dépenses comprennent entre autre : Le Programme de Réussite Educative (PRE) ; dans ce cadre, des moyens conséquents (289 180 € en 2015) ont permis la mise en œuvre :

- d'un accompagnement sanitaire et scolaire pour les 2 à 6 ans,
- du tutorat périscolaire pour les 6 à 12 ans,
- d'accompagnements préventifs permettant de lutter contre le décrochage scolaire des collégiens de 12 à 16 ans

L'ensemble du dispositif a apporté en 2015 une aide individualisée à 300 enfants tout en favorisant l'implication des familles dans la scolarité de ceux-ci.

La Dotation de Solidarité Urbaine a permis également à la Ville d'Epinal de prolonger ses efforts pour réaliser de nombreuses actions ciblées avec une continuité en 2016-:

- ✓ Les Ateliers Manuels Pédagogiques avec la prise en charge de 126 jeunes âgés de 16 à 18 ans.
- ✓ La Bourse aux Permis de Conduire a permis à 18 jeunes de 18 à 25 ans de bénéficier de cette mesure facilitant l'accès à un premier emploi en réalisant en contrepartie une action sociale au sein des services de la Ville, des associations et des équipements de quartier
- ✓ La première Journée Citoyenne s'est tenue le 28 août 2015 dans une ambiance conviviale et festive, a accueilli les habitants du Plateau de la Justice afin d'améliorer leur connaissance des institutions en vue de modifier leur représentation ainsi que les relations mutuelles
- ✓ Les foyers des jeunes des quartiers de la Justice et de Bitola constituent des lieux de rencontres, d'activités et d'échanges d'informations. Les 5 médiateurs mobilisés en lien avec les éducateurs de l'Association « Jeunesse et Cultures » ont ainsi accueillis près de 160 jeunes par semaine, sans oublier 430 jeunes bénéficiaires d'animations de quartiers pendant les vacances. Le service de médiation mène également une action permettant de valoriser l'expression des femmes du Plateau de la Justice et de développer leurs capacités. Près d'une cinquantaine de femmes participent actuellement aux animations à visée citoyenne qui sont proposées
- ✓ La Ville soutient également la Régie des quartiers qui a effectué près de 16 500 heures réalisées par 73 personnes au titre du Travail d'Intérêt Général

La Ville d'Épinal co-gestionnaire avec la CAF des Vosges et les associations d'habitants des trois centres sociaux de Bitola, de la Vierge et du Plateau de la Justice (Maison du Parc Denise Louis) apporte une participation financière s'élevant à minima à 50 % des dépenses de fonctionnement – soit 600 000 € pour les trois équipements.

Les populations de ces quartiers bénéficient ainsi de services de proximité.

Pour 2016

Pour la ville d'Épinal, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a représenté en 2016 un montant de 3 249 672€.

- Les dépenses d'investissement :

Le montant des dépenses d'investissement au titre de la politique sociale de la Ville d'Épinal s'établit à environ 2 000 000 euros en 2016.

Parmi celles-ci, elles ont permis:

- ✓ D'assurer le suivi post-P.R.U. (dont l'achèvement est intervenu en décembre 2015) par les services de la Ville d'Épinal au titre du Contrat de Ville 2015/2020 en lien avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal.
- ✓ De réaliser pour le Plateau de la Justice, resté classé quartier prioritaire tandis que le quartier de la Vierge a été classé en veille, l'acquisition de :
 - ◆ 1 cellule commerciale place d'Avrinsart destinée à la réalisation d'un projet d'insertion par l'activité avec l'Association AMI. L'objectif est de pérenniser une boutique de friperie permettant l'embauche de 6 femmes en contrats à durée déterminée d'insertion
 - ◆ La maison paroissiale place d'Avrinsart ; celle-ci ouvre la possibilité de la création d'une Maison de l'Entreprenariat pour favoriser l'initiative économique par la création d'entreprises et la mobilisation des talents locaux

Le démarrage du nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Bitola-Champbeauvert :

Le protocole de préfiguration a été signé en septembre 2016.

Les études permettant de définir le projet urbain se sont déroulées jusqu'en février 2018. Elles constitueront un document destiné à définir un projet de développement commercial pour le quartier, de prévoir des mesures d'accompagnement pour l'habitat privé du quartier et d'aboutir à la conception d'un projet d'aménagement des rives de la Moselle.

La charte locale d'insertion ou dispositif des clauses d'insertion étendue au territoire de la CAE, a permis d'attribuer de 2006 à 2016 : 200 239 heures de travail à 545 personnes (dont 355 résidaient à Épinal).

Les dépenses de fonctionnement :

La part des dépenses sociales en fonctionnement a représenté 7.9 millions d'euros environ en 2016.

- Le soutien au CCAS par la ville d'Épinal 747 000 Euros

Le PRE a représenté 302 901 € avec une aide individualisée à 455 enfants tout en favorisant l'implication des familles dans la scolarité des enfants.

Pour le fonctionnement des trois centres sociaux de Bitola, de la Vierge et Denise Louis, la Ville d'Épinal est co-gestionnaire avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges et les associations d'habitants. La participation financière municipale s'élève au minimum à 50 % des dépenses de fonctionnement, ce qui représente 777 321 € pour les trois équipements.

Le centre Léo Lagrange a reçu 120 000 euros pour ses activités.

Il apparaît que la DSU de 2015 et 2016 a très largement contribué aux projets et actions dont ont bénéficié les QPV de la politique de la ville et leurs habitants.

Les mêmes actions ont été presque reconduites en 2017 sur les QPV dans le cadre de la D.S.U.

Les annexes à la Politique de la Ville

✚ Pacte financier et fiscal de solidarité

La CAE a approuvé l'élaboration du pacte financier et fiscal de solidarité le 11 décembre 2017. L'élaboration définitive du pacte sera réalisée courant 2018 et sera soumis à l'ensemble des communes.

✚ Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations

Dans le cadre de la réflexion pour l'élaboration du plan de prévention et de lutte contre les discriminations, il a été demandé à Monsieur Thierry Receveur Professeur agrégé H-C de Philosophie, Chargé de Mission d'Inspection Académie de Strasbourg, de faire une étude sur la question afin de nous proposer des pistes d'actions.

Il se dégage de son travail que les personnes rencontrées évoquent très peu le phénomène accentué des discriminations sur le territoire.

Le PPLCD se décline en 7 objectifs :

Objectif 1 : Rapprocher le public prioritaire des entreprises, de la culture entrepreneuriale et travailler avec les différents partenaires à la réduction des inégalités et des phénomènes de discrimination.

Objectif 2 : élaborer avec et pour les femmes des actions destinées à réduire les inégalités face à l'embauche et aux emplois.

Objectif 3 : mettre fin au phénomène discriminatoire en lien avec les situations familiales notamment auprès du statut de mère isolée que ce soit en emploi ou au niveau du lien social.

Objectif 4 : lutter contre les discriminations liées à toute origine et pratiques

Objectif 5 : développer le dialogue et les outils de communication

Objectif 6 : former les acteurs institutionnels et associatifs afin de donner une meilleure réponse au phénomène des discriminations.

Objectif 7 : remobiliser les publics des quartiers prioritaires dans les actions dédiées à leur attention.

Parmi ces objectifs, des actions ont d'ores et déjà été mises en place notamment la formation des professionnels par l'association MIRADOR sur la thématique « Initiation à la gestion de la pluralité et ses enjeux au travail – égalité de traitement, discrimination, diversité ».

Cette initiation s'adressait aux professionnels recevant des usagers notamment du secteur public et reposait sur l'apport de situations professionnelles vécues par les participants. Elle avait pour objectif de donner aux professionnels des clés de compréhension et des outils pour travailler auprès de l'ensemble des publics qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre de leur fonction. Elle a permis d'aborder les enjeux de la pluralité (la

discrimination, l'égalité de service et la diversité), d'en cerner les mécanismes et d'y apporter des solutions. 70 personnes étaient présentes à cette formation.

En parallèle, la DDCSPP a mis en place des formations sur les valeurs de la République et de la laïcité, ouvertes à toutes personnes travaillant avec des publics.

4 Prévention de la radicalisation

Le Groupe opérationnel au titre du plan d'actions sur la Prévention de la Radicalisation s'est mis en place depuis 2 ans. Une à deux réunions se déroulent par an afin d'évoquer le phénomène de la radicalisation. Des intervenants extérieurs peuvent être conviés afin de donner des informations sur ce phénomène.

Pistes d'actions :

Action	Organisation	Porteurs	Observation/Remarque
formation du public jeune	Formation sur les différentes cultures et religions	Les partenaires porteurs de projets inhérents à ce sujet devront informer le référent afin qu'il procède à la diffusion des informations au sein du groupe	
collecte des informations	Renvoi des informations au référent pour diffusion au sein du groupe -	toutes les structures et institutions membres du groupe	Certaines problématiques peuvent être évoquées au cas par cas en CLSPD ou en cellule de suivi
formation des acteurs	Formations sur différents thèmes		
	<i>laïcité et valeurs de la République et autres</i>	DDCSPP, autres partenaires	Plusieurs dates à partir de septembre 2017 à préciser pour les différentes formations
coordination des informations	Les informations parvenues au référent, seront organisées sous la forme d'un tableau de diffusion aux partenaires; ceux-ci sont également invités à communiquer leurs informations au référent.	CAE	Formation d'une base de données au sein du groupe opérationnel
	Recensement des difficultés (à renseigner par les partenaires et autres	CAE	

4 Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB)

La convention d'abattement sur la TFPB est signée depuis 2016 et contient un programme d'actions pour les 3 années, elle court jusqu'en 2020.

Elle a pour objectif de permettre aux bailleurs sociaux d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires avec les montants dégagés par l'abattement.

La CAE a défini des objectifs en adéquation avec les enjeux identifiés au Contrat de Ville et à la convention de GUP pour Epinal en partenariat avec la Préfecture, le Bailleur et les acteurs locaux.

3 bailleurs sociaux sont présents sur le territoire : l'OPHAE, VOSGELIS et la SAEM

	Nombre de logements sur Epinal	Montant de l'abattement	Nombre de logements sur Golbey	Montant de l'abattement
Vosgelis	/	2016 : / 2017 : /	500	2016 : 71 599 € 2017 : 72 285 €
OPHAE	Justice : 1636 Bitola : 592	2016 : Justice 388 530 € Bitola : 135 540 € 2017 : Justice : 323 087 € Bitola : 116 912 €	/	/
SAEM	/	2016 : / 2017 : /	110	2016 : 2017 : 13 318 €

Les enjeux pour les 3 années à venir.

Le Contrat de Ville arrivant à mi-parcours, une évaluation intermédiaire est obligatoire. Elle doit mesurer la plus-value du contrat et des actions menées pour les quartiers concernés. La collecte et l'analyse des données impliquent un travail d'ingénierie important. Au regard de la baisse des crédits spécifiques mobilisés par le contrat, il ne saurait être pertinent de mobiliser des moyens supplémentaires pour mener ce travail. Il faudra déterminer une méthodologie qui convienne à chacun des signataires du contrat pour une évaluation finale au plus proche de la réalité, eu égard aux contraintes financières.

Mobilisation et visibilité du droit commun et le rendre visible

Mobiliser le droit commun est une des priorités de la réforme de la Politique de la Ville de 2014. L'annexe financière a été remplacée par une annexe d'engagements de service public par l'Etat en 2017 afin d'obtenir une vision globale de tous les moyens mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville. Toutefois, on peut se féliciter que sur le territoire de la CAE, le droit commun finance directement ou indirectement les actions des QPV.

Maintenir une vigilance sur les quartiers en veille et vécu.

Les quartiers du Saut le Cerf (quartier vécu) et de la Vierge (veille) ne sont plus reconnus comme prioritaires par l'Etat qui concentre les moyens et les dispositifs sur les quartiers prioritaires.

Le Contrat Local de Santé, dispositif à renouveler en 2019, permettra l'embauche d'un coordinateur à mi-temps pour que ce dispositif soit diffusé et accessible partout sur le territoire.

Le PPLCD avec ses objectifs va trouver ses marques sur les 3 prochaines années et faire des QPV de la CAE des quartiers comme « les autres ».

Les actions innovantes avec la Fabrique à entreprendre permettront aussi le mieux vivre ensemble à l'échelle de la CAE. Les difficultés économiques que peuvent connaître certains quartiers de la CAE seront prises en compte afin de gommer au maximum les écarts de moyens. Les clauses d'insertion, avec les nouveaux projets de suivis après chantiers, permettront aux personnes de s'intégrer professionnellement et dans la durée.

La lutte contre les discriminations passe aussi par la non stigmatisation des problèmes de délinquance au sein des quartiers, c'est pourquoi, les cellules de veille et de prévention de la délinquance sont à l'échelle du territoire de la CAE et non pas fléchées sur les QPV.

Enfin le suivi de la TFPB permet d'inclure en droit commun des actions souvent innovantes au cœur des quartiers pour un meilleur cadre de vie permettant ainsi plus de cohésion sociale.

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

MARCHE DE SUIVI ANIMATION OPAH-RU

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres du 20 août 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Déplacements et Aménagements Urbains, et Urbanisme du 26 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Vu le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'ATTRIBUER le marché relatif au suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ville pour une durée maximum de 5 ans à l'entreprise « Villes Vivantes » pour un prix de 817.615 € HT, soit 981.138 € TTC détaillés ainsi :

☞ Part fixe :	595 325,00 € HT
☞ Part variable :	101 090,00 € HT maximum
☞ Tranche optionnelle :	121 200,00 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de suivi-animation de l'OPAH-RU du centre-ville.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget transmis au contrôle de légalité le

15 OCT. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 Septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

AVENANT N° 9 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 Octobre 2018,

Vu le projet d'avenant n°9 à la convention de délégation du service public du stationnement payant,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 9 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société Q-PARK l'avenant n° 9 et tout document afférent à ce dossier.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

DEMANDE DE SUBVENTIONS
DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018 pour les actions suivantes:

- Extension de la halte-garderie du plateau de la Justice
- Réhabilitation du parking situé rue des graveurs
- Acquisition et aménagement d'un local situé Place d'Avrinsart
- Acquisition foncière des friches Bragard
- Lutte contre la fracture numérique dans les écoles situées en Quartier Politique de la Ville.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ces dossiers.

DE PRECISER que les actions proposées seront engagées, sous réserve d'un accord de financement au titre de la Dotation Politique de la Ville.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur la ligne ouverte à cet effet au budget.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 2 octobre 2018,

Vu l'Instruction Comptable et Budgétaire M14 et sa mise à jour à compter du 1^{er} Janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire concernant les budgets Principal, Eau, Assainissement, Forêt, Gestion des salles et Locations Commerciales.

Ce budget supplémentaire reprend les reports de 2017.

Il s'équilibre de la manière suivante :

Budget Principal

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 140 401,39	11 140 401,39
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 287 573,51	2 287 573,51
TOTAUX	13 427 974,90	13 427 974,90

Budget Eau

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 654 028,61	1 654 028,61
SECTION DE FONCTIONNEMENT	464,61	464,61
TOTAUX	1 654 493,22	1 654 493,22

Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	637 708,70	637 708,70
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 112,97	2 112,97
TOTAUX	639 821,67	639 821,67

Budget Forêt

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 708 916,16	1 708 916,16
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 925 365,16	1 925 365,16
TOTAUX	3 634 281,32	3 634 281,32

Budget Gestion des Salles

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	155 891,77	155 891,77
SECTION DE FONCTIONNEMENT	203 018,56	203 018,56
TOTAUX	358 910,33	358 910,33

Budget Locations Commerciales

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 194 639,85	4 194 639,85
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 333 159,67	5 333 159,67
TOTAUX	9 527 799,52	9 527 799,52

D'APPROUVER l'état ci-joint d'individualisation des subventions versées.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

EXTINCTIONS DE CREANCES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'ADMETTRE en extinction de créances les cotes détaillées dans l'état annexé à la présente délibération pour un montant total de :

Budget Principal :	3.161,18 €
Budget Annexe Locations Commerciales :	67.133,59 €

D'IMPUTER les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet sur les différents budgets.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Acte transmis au contrôle de
légalité le

15 OCT. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'ADMETTRE en non valeur les sommes suivantes :

- 43.666,45 € sur le Budget Principal
- 641,40 € sur le Budget Annexe Assainissement
- 221,83 € sur le Budget Annexe Gestion des Salles
- 903,50 € sur le Budget Annexe Locations Commerciales
- 285,00 € sur le Budget Annexe Forêt.

D'IMPUTER les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet sur les différents budgets.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE**D'ÉPINAL**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA
LOCATION DE SALLES DANS LE CADRE DES JOURNEES DE
LOCATION RESERVEES PAR LA VILLE AU CENTRE DES
CONGRES**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès dans le cadre des journées de location réservées par la Ville au Centre des Congrès pour les manifestations suivantes :

- A l'Association des Familles pour une provision de 840 € pour l'organisation de la Bourse aux Vêtements du 15 au 20 octobre 2018;
- A l'Association des Familles pour une provision de 480 € pour l'organisation de la Bourse aux Jouets du 23 au 26 novembre 2018;
- A la Société des Fêtes pour une provision de 1.080 € pour l'organisation du bal du Gui et du bal de la Saint Sylvestre le 31 décembre 2018.

D'APPROUVER le complément de subvention d'accompagnement aux associations suivantes qui consiste à rajouter le montant de la TVA sur les subventions approuvées au Conseil Municipal du 15 février 2018 :

- Association des Familles pour 140 €

D'APPROUVER la décision modificative suivante qui consiste à augmenter la ligne budgétaire 920.023.6574 d'un montant de + 2.540 € et à diminuer du même montant la ligne budgétaire 920.020.6188.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 Septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 Octobre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2010 fixant la procédure interne de commande publique,

Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le retrait de la délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2010 fixant la procédure interne de commande publique,

DE PRECISER que ce retrait est lié à l'application de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, qui a mis fin au Code des Marchés Publics auquel faisait référence la procédure interne de commande publique,

DE PRECISER qu'une procédure interne sera maintenue pour rappeler les règles posées par l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.




Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

**AVENANT N°5 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS THERMIQUES ET AÉRAULIQUES**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Déplacements et Aménagements Urbains, et Urbanisme du 26 septembre 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,
Vu le projet d'avenant n°5 avec GDF Suez Energie Services SA au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville d'Epinal,
Vu l'ordonnance n°2015-899 et son décret d'application n°2016-360 relatifs aux marchés publics,

Après en avoir délibéré,

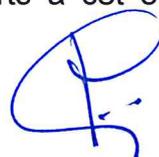
DÉCIDE :

D'APPROUVER, avec GDF Suez Energie Services SA (COFELY), l'avenant n°5 au marché d'exploitation des installations thermiques de la Ville d'Epinal, relatif à l'actualisation du montant des prestations en plus-value de + 6.048,89 € H.T annuel, portant le nouveau montant total annuel du marché à 519.510,42 € H.T annuel soit +1,16%.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec GDF Suez Energie Services SA, l'avenant n°5 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville d'Épinal.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'EPINAL ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION D'EPINAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

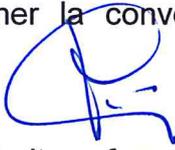
D'APPROUVER la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal, relative à la réalisation de travaux de requalification de voirie Rue Pierre SIMONET.

DE PRECISER que la présente consultation sera passée selon la procédure adaptée.

DE PRECISER que la Ville d'Epinal est désignée par les parties comme coordinateur du groupement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes correspondante.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés: 3

Absent: 0

Adopté: à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

OUVERTURES DOMINICALES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Guy EYMANN, Maire,

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu les avis des organisations de commerçants,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 26 Septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 Octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER, pour l'année 2019, 9 possibilités d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail situés sur le territoire de la commune d'Epinal.

DE FIXER, pour 2019, les possibilités d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail selon le calendrier suivant :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver,
- 1^{er} dimanche des soldes d'été,
- 7 dimanches suivant le calendrier ci-dessous :

- 21 Avril 2019,
- 8 Septembre 2019
- 24 Novembre 2019,
- 8 Décembre 2019,
- 15 Décembre 2019,
- 22 Décembre 2019,
- Et 29 Décembre 2019.

DE PRECISER, que les commerçants concernés devront respecter les dispositions mentionnées aux articles 5 et 6 de l'accord cadre interprofessionnel départemental sur le repos hebdomadaire et le travail dominical du 30 Juin 2016 ainsi que les dispositions prévoyant que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler le dimanche et que, lorsque le repos dominical est supprimé le jour d'un scrutin national ou local, l'employeur prend toute mesure nécessaire pour permettre aux salariés d'exercer leur droit de vote.

DE PRECISER, compte-tenu des spécificités liées au secteur de l'automobile, que les concessions et commerces de détail de l'automobile bénéficieront de 9 dimanches pour 2019, selon le calendrier d'ouverture défini au niveau national.

DE PRECISER, que les dates seront définies par un arrêté du Maire.

D'AUTORISER, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH.- Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

CESSION D'UNE PARCELLE SITUEE LIEUDIT « DESSUS LE BOIS PERNOT »

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Daniel VALENTIN, Adjoint au Maire,
Vu l'accord de Monsieur Patrice MATHIEU,
Vu l'avis des Domaines en date du 1^{er} octobre 2018,
Vu l'avis émis par la commission Développement Durable, Cadre de Vie et Patrimoine Forestier du 25 septembre 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER la cession du terrain communal cadastré CM 7, sis lieudit « DESSUS LE BOIS PERNOT » pour une contenance de 290 m², pour un montant de 200 € net vendeur.

DE PRÉCISER que la vente s'effectuera au profit de Monsieur Patrice MATHIEU demeurant 17 Bis Rue des Breux à VAGNEY.

DE PERMETTRE la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avérerait nécessaire dans cette affaire.

D'INDIQUER que l'ensemble des frais afférents (notaire, géomètre,...) est à la charge exclusive de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

15 OCT. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE LIEUDIT « LA BROCHOTTE »

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Daniel VALENTIN, Adjoint au Maire,

Vu l'accord de Madame Isabelle TESTEVIDE et Monsieur Maurice SOUVAY,

Vu l'avis émis par la commission Développement Durable, Cadre de Vie et Patrimoine Forestier et T.I.C du 25 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER, pour un prix de 3.000 € hors frais d'acte, l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée CV 65 appartenant aux Consorts SOUVAY-TESTEVIDE et sise lieudit « LA BROCHOTTE » pour une surface de 2.892 m².

DE PRÉCISER que l'ensemble des frais afférents à cette affaire seront à la charge de la Commune.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur le budget annexe « forêt ».

DE SOLLICITER à l'issue et auprès de Monsieur le Préfet des Vosges, l'application du régime forestier à cette parcelle cadastrée CV 65, sise lieudit « LA BROCHOTTE » pour une contenance de 2.892 m².

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés : 3

Absent : 0

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT RECONNAISSANCE DE SERVITUDE LEGALE ET D'UTILITE PUBLIQUE DANS LA FORET COMMUNALE D'EPINAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Daniel VALENTIN, Adjoint au Maire,
Vu la demande de Réseaux de Transport d'Electricité,
Vu l'avis émis par la Commission Développement Durable, Cadre de Vie et Patrimoine Forestier du 25 septembre 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER, en référence à une modification de l'article 10 relatif au mode d'application de la révision, la signature de l'avenant n° 2 à la convention portant reconnaissance de servitude légale et autorisant Réseaux des Transports d'Électricité à établir en forêt communale d'EPINAL une ligne de transport d'énergie électrique (ANOULD/VINCEY).

DE PRÉCISER que cet avenant porte sur les modalités de révision de la redevance fixée par la convention signée en date du 21 décembre 1982 dont l'évolution est dorénavant basée sur l'évolution de l'indice ICC (Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE).

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur le budget annexe « forêt ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 36

Excusés : 3

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

**AVENANT N°1 AUX BAUX DE CHASSE CONCLUS POUR LES LOTS
1-2-3-4-5 SITUÉS EN FORET COMMUNALE D'EPINAL**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Daniel VALENTIN, Adjoint au Maire,

Vu les propositions de l'Office National des Forêts,

Vu l'avis émis par la commission Développement Durable, Cadre de Vie et Patrimoine Forestier du 25 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la modification de l'article 13 du cahier des clauses générales du droit de chasse pour y inclure une révision annuelle des loyers de 1 % par an.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 aux différents baux de chasse numérotés de 1 à 5 inhérent à l'application de la révision de 1 % par an précitée.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur le budget annexe « forêt ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 35

Excusés : 4

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SPINALIENNES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Marie-Christine SERIEYS, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 26 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- 5.000 € pour les Macadam Cow Boys
- 750 € pour le CAM Épinal Volley-Ball
- 500 € pour le Tennis Club Spinalien
- 1.500 € pour le Moto club Spalien
- 1.500 € pour le Club de Pétanque d'Épinal
- 500 € pour les Woodmen
- 1.500 € pour le Club de Canoë Kayak Golbey-Épinal-Saint-Nabord
- 800 € pour l'association handisport Épinal Golbey

D'IMPUTER, les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget, sur la ligne budgétaire 924 40 6574.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 35

Excusés : 4

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

MARCHÉ ET VILLAGE DE SAINT NICOLAS 2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme et Foires et Marchés du 1^{er} octobre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'organisation du village et marché de Saint Nicolas (le marché de Saint Nicolas sera ouvert du 5 au 30 décembre et le village de Saint Nicolas sera ouvert du 7 décembre au 7 janvier) place des Vosges, place des Quatre Nations et place Pinau.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention ou partenariat pour l'organisation et les animations du Village de Saint Nicolas 2018 et à signer tout document y afférant.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 35

Excusés : 4

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE

FESTIVAL « LES LARMES DU RIRE » 2018 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,

Vu le projet de convention de partenariat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) dans le cadre du festival « Les Larmes du Rire » fixant la participation financière de la SACEM,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 26 septembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 Octobre 2018,

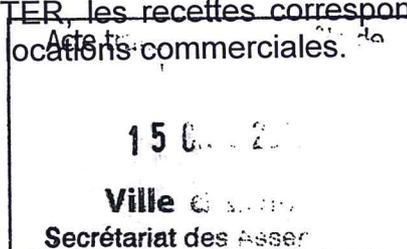
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) fixant les modalités de versement de la participation financière de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique d'un montant de 2 000 € dans le cadre d'un partenariat pour le festival « Les Larmes du Rire » qui aura lieu du 5 au 16 octobre 2018.

D'AUTORISER, Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) la convention correspondante.

D'IMPUTER, les recettes correspondantes sur l'imputation 923 33 7478 du budget annexe locations commerciales.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE**D'EPINAL**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 35

Excusés : 4

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 OCTOBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE*

DÉPLACEMENTS DES ÉLUS
DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 2 octobre 2018,

Vu les articles L.2123-18 et L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller Municipal et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux,

Considérant que le mandat spécial exclut les activités courantes de l'élu municipal et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet,

Considérant que le mandat spécial est autorisé par le Conseil Municipal qui détermine précisément les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial sont les suivantes :

- Cérémonie commémorative du 100ème anniversaire de la création de l'armée tchécoslovaque en France, le 30 juin 2018, à Darney pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Passations de commandement les 4 et 12 septembre à Luxeuil les Bains et Nancy-Ochey, les 4 et 12 septembre 2018, pour Monsieur Jacques GRASSER,

- Dans le cadre des jumelages, du 27 septembre au 1^{er} octobre 2018 à La Crosse, pour Messieurs Jacques GRASSER et Jean-Claude PONS,
- Rencontre de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, le 10 octobre 2018 à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH,
- Congrès de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, du 15 et 16 octobre 2018, pour Jean-Claude MORETTON,
- Réunion à la Direction régionale des affaires culturelles, les 17 et 18 octobre et le 8 novembre, à Metz, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Rencontres Franco-allemandes les 19 et 20 octobre à Colmar, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Commission Finances de Villes de France, le 23 octobre 2018 à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH,
- Dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du jumelage, du 2 au 5 novembre 2018 à Bitola, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Partenariat relatif à la Fête des Images et Fête des Lumières, le 14 novembre 2018 à Lyon, pour Monsieur Christophe PETIT.

Les dépenses exposées par les élus dans le cadre des missions ci-dessus énumérées du mandat spécial devront être produites sur un état de frais et accompagnées d'un ordre de mission.

D'APPROUVER les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et ceci conformément à la liste ci-avant énoncée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les lignes ouvertes à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,
Le Maire

